



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

## Débat : L'Agenda de Doha et les enjeux pour les pays pauvres Hérité de l'Uruguay Round, le cadre des négociations agricoles est à revoir

Catherine Laroche Dupraz

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3751>  
DOI : 10.4000/economierurale.3751  
ISSN : 2105-2581

### Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

### Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2012  
Pagination : 147-154  
ISSN : 0013-0559

### Référence électronique

Catherine Laroche Dupraz, « Débat : L'Agenda de Doha et les enjeux pour les pays pauvres Hérité de l'Uruguay Round, le cadre des négociations agricoles est à revoir », *Économie rurale* [En ligne], 332 | novembre-décembre 2012, mis en ligne le 30 novembre 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3751> ; DOI : 10.4000/economierurale.3751

---

# L'Agenda de Doha et les enjeux pour les pays pauvres

## Hérité de l'Uruguay Round, le cadre des négociations agricoles est à revoir

Catherine LAROCHE DUPRAZ • Agrocampus Ouest, INRA UMR1302,  
Rennes, laroche@agrocampus-ouest.fr

*Dix ans après le lancement du Doha Development Agenda, la perspective d'un accord favorable aux Pays en développement semble s'éloigner. Quels sont les éléments majeurs qui en sont la cause ? Après un bref historique, l'auteure propose un recadrage du contenu des négociations agricoles afin de les redynamiser et remotiver les Pays en développement jusque-là réservés. (NDLR)*

Les négociations commerciales internationales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été relancées en 2001 avec l'ambition régulièrement réaffirmée de constituer le cycle en faveur du développement. Le *Doha Development Agenda* (DDA) devait ainsi déboucher sur un accord favorable aux Pays en développements (PED) en particulier en ce qui concerne le volet agricole des négociations.

Dix ans après le lancement du DDA, la perspective d'un accord semble s'éloigner, même si en juillet 2008 les membres de l'OMC ont frôlé l'adoption d'un projet<sup>1</sup> finalement rejeté en raison de quelques points qui pourraient *a priori* apparaître comme mineurs face à l'ensemble des parties du texte qui semblaient pouvoir faire consensus. Or ce projet d'accord était construit autour d'engagements des pays membres de l'OMC dans la continuité directe de l'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR) de 1994 : poursuite de la réduction du soutien interne à l'agriculture ayant des effets de distorsion des échanges, amélioration de l'accès aux marchés via la réduction des droits de douane et amélioration de la concurrence à l'exportation visant l'élimination des subventions aux exportations.

Ainsi les bases des négociations agricoles, encore actuellement à l'ordre du jour du DDA, sont-elles fondées sur le postulat que les éléments de politiques agricole et commerciale, qui doivent être combattus parce qu'ils sont à l'origine des distorsions des échanges et qu'ils briment les intérêts commerciaux agricoles des PED, sont les mêmes en 2011 qu'au milieu des années 1990. Or depuis les années 1990, deux éléments majeurs ont bouleversé le contexte international agricole.

D'une part, les Pays les moins avancés (PMA), autour desquels les enjeux du cycle de Doha devraient donc être centrés, sont passés depuis les années 1990, d'une situation d'exportateurs nets à celle d'importateurs nets de produits agricoles. D'autre part la tendance des prix agricoles observée à la baisse entre 1960 et 2000 s'est retournée à la hausse depuis le début des années 2000. Il s'en suit que, même si le cadre réglementaire actuel de l'OMC n'est pas vraiment limitant pour les PED, le volet agricole des négociations à l'OMC est mal ciblé ; un recadrage du contenu permettrait peut-être de redynamiser les négociations.

1. WTO (2008). *Revised Draft Modalities for Agriculture*. 10 July, TN/AG/W/4/Rev.3.

## Les négociations agricoles d'Uruguay

### S'attaquer aux distorsions des échanges : une nécessité

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les marchés agricoles sont caractérisés par une forte fluctuation doublée d'une baisse tendancielle des prix. Soucieux d'accroître leur production agricole en vue d'assurer leur sécurité alimentaire, la plupart des pays développés ont mis en place dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle des politiques agricoles permettant de faire profiter leurs agriculteurs soit de prix agricoles soutenus à des niveaux supérieurs aux prix mondiaux, soit d'aides directes à la production venant compléter le revenu des producteurs tiré de la vente des produits au prix du marché.

Ces politiques, et notamment la PAC européenne, ont favorisé l'augmentation de la productivité et les gains de rendement agricoles et ainsi participé à la hausse générale du niveau de production agricole à deux titres. L'effet « garantie de revenu » protège les agriculteurs des risques liés aux fluctuations du prix mondial : bien qu'averses au risque, ils maintiennent leur niveau d'activité. De plus le soutien couplé, en accroissant la rémunération du produit, incite les producteurs à ajuster à la hausse le niveau de production par rapport à une situation sans intervention de l'Etat.

Le développement des productions et des rendements agricoles et une relative stabilité de la demande solvable au niveau mondial (FAO, 2004)<sup>2</sup> se traduisent par la baisse tendancielle des prix agricoles sur la période 1960-2000, interrompue toutefois sensiblement lors des chocs pétroliers de 1974 et 1979, ceux-ci ayant entraîné une réduction de la demande sur les marchés. Au milieu des années 1980, la plupart des marchés agricoles connaissent la surproduction. C'est

en particulier le cas du marché des céréales dont les principaux exportateurs de la planète cherchent à élargir leurs débouchés. Sur la scène européenne, le marché communautaire de l'alimentation animale, où les céréales européennes sont concurrencées par les importations de produits substituts des céréales exonérés de droit de douane, constitue la préoccupation majeure.

Aux Etats-Unis, la réévaluation du dollar et l'embargo contre l'URSS en réponse à l'invasion de l'Afghanistan, décidés au début de la Présidence Reagan 1981-1984, entraînent une baisse notable des exportations de céréales. L'accumulation coûteuse des stocks agricoles et l'ambition de reconquérir les marchés d'exportation motivent les Etats-Unis à s'associer au groupe de Cairns pour défendre l'idée qu'il est nécessaire de réduire les effets de distorsions des marchés des politiques agricoles (soutien des prix, aides directes, prélèvements aux importations, subvention à l'exportation) qui ont un effet négatif sur les marchés agricoles mondiaux. Le démantèlement des mécanismes de la PAC européenne est clairement visé.

Ainsi, alors que l'agriculture avait jusqu'alors toujours été écartée des négociations commerciales internationales au General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), parce qu'elle était considérée par l'ensemble des pays comme un secteur « à part », qui ne devait pas être soumis à la libéralisation comme les autres secteurs de l'économie (sidérurgie, automobile, textile etc.), le contexte agricole au moment de l'ouverture, en 1986, du cycle de négociations d'Uruguay, amène l'ensemble des parties contractantes au GATT à s'accorder sur la nécessité d'une discipline multilatérale, susceptible de lutter contre la baisse des prix agricoles dommageable aux intérêts des producteurs et des pays exportateurs.

2. FAO (2004). *La situation des marchés agricoles (SOCO)*. disponible à <http://fao.org/docrep/007/y5419f/y5419f02.htm> consulté le 11/04/2011.

### L'Accord agricole de l'Uruguay Round

L'AAUR émerge en 1994, après huit années de négociations difficiles. Cet accord prévoit

de lutter contre les « distorsions aux échanges » celles-ci étant entendues comme toute intervention qui a pour effet de faire baisser le prix mondial. Par cet accord chaque partie contractante au GATT s'engage à mettre en œuvre, sur la période 1995-2000 :

- Une réduction de 20 % de sa « Mesure Globale de Soutien » (MGS). La MGS est l'indicateur de mesure du soutien couplé à la production c'est-à-dire ayant un effet incitatif à la production. Il constitue en ce sens un soutien distorsif puisqu'il incite à produire au-delà du niveau de production qu'on observerait en l'absence d'intervention de l'Etat. Les différentes formes de soutien qui sont prises en compte dans la MGS recouvrent le soutien des prix ou les aides directes à la production (la « boîte orange »). L'instauration d'une discipline dans les modes de soutien interne, avec le classement des modes d'intervention de l'Etat selon qu'ils sont très, peu ou pas distorsifs, est inédite dans l'histoire des négociations commerciales au GATT. Elle incite les pays au « découplage » de leurs aides à l'agriculture, les aides découpées devant rester à terme les seules autorisées.
- Une réduction des droits de douane agricoles consolidés de 36 % en moyenne et de 15 % au minimum. Un droit de douane introduit une augmentation du prix du pays importateur se traduisant par la contraction de la demande et l'expansion de l'offre domestiques, les deux effets aboutissant à la réduction du volume des importations. En imposant aux parties contractantes de réduire le plafond notifié de leurs droits de douane agricoles, l'accord cherche à améliorer l'accès des pays exportateurs potentiellement compétitifs à leurs marchés d'importation.
- Une réduction de 36% en volume et 21 % en valeur des subventions aux exportations. Les subventions aux exportations permettent aux producteurs d'un pays d'exporter sur le marché mondial même lorsque le prix mondial est inférieur au prix domestique, l'écart entre les deux prix étant comblé par la subvention. Cet outil permet aux pays

de développer leurs débouchés d'exportation de produits agricoles même lorsque les produits ne sont pas compétitifs. La réduction de l'usage de ces subventions à l'exportation restaure la loyauté de la concurrence à l'exportation.

Les trois volets de négociations de l'AAUR visent clairement à contenir la production agricole mondiale dans un contexte marqué par des excédents et des difficultés pour tous les partenaires commerciaux à écouter leurs surplus sur les marchés.

Le démantèlement des politiques distorsives réduit-il la fluctuation des prix ou bien la libéralisation des échanges accroît-elle au contraire cette variabilité ? Dans tous les cas, la FAO (2004) montre que sur la période 1961-2001, la volatilité des prix a été beaucoup plus forte pour les produits agricoles de base commercialisés par les PED (et plus encore pour les PMA) que pour les pays développés. Il est également certain que le découplage du soutien interne s'est traduit mécaniquement par le retour de la confrontation des producteurs agricoles à la volatilité des prix dont ils étaient épargnés dans un régime d'aides couplées (cas du démantèlement des prix garantis dans l'UE par exemple).

### **Retournement de la situation commerciale agricole des PMA depuis l'Uruguay Round**

#### **D'une situation d'exportateur net...**

Dans les années 1980 les institutions financières internationales considèrent que les PED doivent en tirer partie du secteur agricole en développant la production de produits exportables pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif (World Bank, 1981)<sup>3</sup>. Cela se traduit par des investissements et financements internationaux essentiellement tournés vers les grandes cultures

3. World Bank (1981). *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa, under the supervision of Berg E.Washington DC.*

d'exportation : produits tropicaux (thé, café, banane, sucre de canne...) ce qui a conduit nombre de PED à se spécialiser très fortement dans la production d'un nombre limité de produits.

Or la période 1961-2001 est marquée par une baisse continue des termes de l'échange agricole des PED et en particulier des PMA, évaluée à 25 % sur la décennie des années 1990, l'Afrique subsaharienne étant la région la plus affectée (FAO, 2004).

La première explication est l'érosion continue du prix des produits exportés par les PMA qui n'ont pas connu d'augmentation de leurs recettes d'exportation malgré l'augmentation des volumes d'exportation. C'est d'ailleurs là l'une des justifications de l'orientation des négociations agricoles de l'Uruguay Round : on attend de la réduction des droits de douane un effet d'ajustement à la hausse des prix mondiaux au bénéfice du développement des exportations des pays potentiellement compétitifs sur le marché mondial.

Les effets de l'AAUR s'avèrent toutefois décevants en la matière. Les gains d'accès au marché restent limités car en prévoyant une réduction de 36 % en moyenne des droits de douane consolidés, l'AAUR rendait possible le maintien de pics tarifaires, le niveau minimal de réduction des lignes tarifaires n'étant que de 15 %. Or les pics tarifaires ont concerné les produits potentiellement les plus intéressants pour les PED agro-exportateurs (viande bovine, sucre, banane, dans le cas de l'UE). Par ailleurs l'effet à la hausse des cours agricoles mondiaux issue de la baisse des droits de douane fut moindre qu'attendue du fait que l'engagement de réduction portait sur les droits de douane consolidés (c'est-à-dire maximum autorisés) et non sur les droits de douane effectivement appliqués. Or pour nombre de parties contractantes ayant consolidé des droits de douane à des niveaux très supérieurs aux droits de douane effectifs, la réduction du droit de douane consolidé n'a eu pour seul effet que de rapprocher le niveau de droit de

douane appliqué de la limite maximale autorisée.

Ces constatations ont abouti à la conclusion que l'AAUR n'allait pas assez loin et qu'il fallait poursuivre les négociations agricoles pour aboutir à une réelle amélioration de la situation des PED dans le cadre de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) créée en 1995. Les négociations du DDA ont donc logiquement cherché à poursuivre le travail lancé par l'AAUR afin de dégager de façon plus significative l'accès des PED aux marchés des pays du Nord, réduire les soutiens à l'agriculture qui détériorent les marchés agricoles au détriment des exportateurs compétitifs et lutter contre les subventions aux exportations qui constituent une forme de concurrence déloyale. Mais ce raisonnement ne prend pas en compte que la dégradation des termes de l'échange des PMA, est également causée par l'élévation des prix des produits alimentaires importés, qui amplifie l'érosion de leur pouvoir d'achat (FAO, 2004).

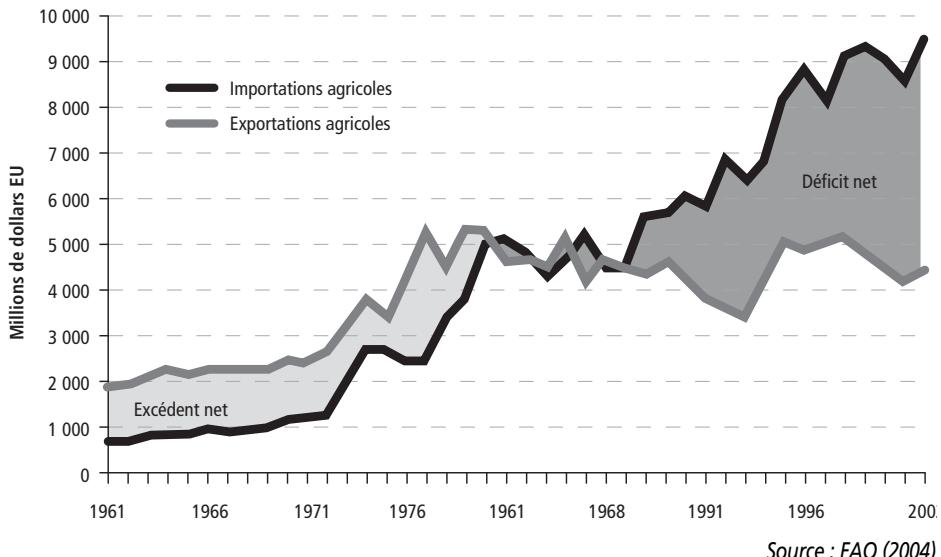
Dans l'AAUR, les pays importateurs nets de produits agricoles sont juste mentionnés comme devant faire l'objet d'attention particulière au cas où les réformes entraîneraient pour eux des « effets négatifs possibles », toutefois les dispositions concrètes susceptibles d'être mises en place ne sont pas évoquées<sup>4</sup>. Or la spécialisation de l'agriculture des PMA dans les productions d'un nombre restreint de produits destinés à l'exportation a rendu ces pays plus vulnérables à la volatilité des prix et a accru leur dépendance aux importations en matière d'approvisionnement alimentaire.

### ... à une situation d'importateur net de produits agricoles

Ainsi la dégradation des termes de l'échange agricole des PMA se traduit-il par un retour-

4. Acte final Reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay, Article 16 partie X de l'Accord sur l'agriculture, 1994.

Graphique. Balance commerciale agricole des PMA



Source : FAO (2004)

nement de leur situation commerciale. Les PMA sont en effet devenus importateurs nets de produits agricoles depuis le début des années 1990, le déficit commercial s'accroissant de façon importante entre 1990 et les années 2000 (cf. graphique).

Le passage d'une situation d'exportateur net à celle d'importateur net de produits agricoles s'explique par l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre agricole domestique face à la modification des régimes alimentaire de la demande notamment urbaine qui se tourne plus facilement vers la consommation de produits importés.

Un autre élément favorisant cette évolution est le niveau de protection dérisoire des PMA face aux importations. Non seulement les droits de douane appliqués aux produits alimentaires y sont très faibles, mais en plus le niveau de soutien interne à l'agriculture se révèle insignifiant voire négatif. En effet les politiques internes, en particulier en Afrique Subsaharienne, ont historiquement mis l'accent sur le maintien de l'accès à la nourriture à bas prix pour les populations urbaines, favorisant l'intérêt des consommateurs urbains au détriment

des producteurs ruraux. Ce « biais urbain » a contribué au développement des importations, la production domestique n'étant pas toujours en mesure de résister à la concurrence internationale.

### Nécessité d'un recadrage des négociations

#### Une inversion de tendance des marchés propice aux crises alimentaires

Le début des années 2000 semble marquer une rupture dans l'évolution des marchés agricoles, marquée par une inversion de tendance des prix à la hausse (sans diminution de leur volatilité) que plusieurs facteurs permettent d'expliquer. Tout d'abord la croissance démographique mondiale et l'urbanisation pousse la demande globale à la hausse. Le développement des revenus des classes moyennes des pays émergents (Inde, Chine) provoque une augmentation de la demande en produits carnés dont la production décuple les besoins en produits végétaux. Ensuite, la baisse tendancielle des prix qui s'était installée sur la période 1960-2000 avait incité à la recherche de nouveaux débouchés non alimentaires pour les produits

agricoles ; ainsi la filière de production d'agro carburants commence-t-elle à concurrencer le débouché alimentaire. Enfin on observe un ralentissement de la progression des gains de productivité et de rendements au niveau mondial.

Ce nouveau contexte s'est conjugué en 2007 à une sécheresse exceptionnelle et des accidents climatiques dans de grands bassins de production céréalière (Australie, Nouvelle Zélande) créant des tensions sur l'offre alors que le niveau des stocks était au plus bas partout dans le monde. S'en sont suivis des pics de prix du lait, des céréales, du sucre, des huiles végétales, aboutissant à la « crise alimentaire » de 2007-2008.

Ces hausses de prix furent accompagnées d'un pic des prix et des contrats de produits dérivés des matières premières, alimentant le débat quant au rôle des spéculations financières dans la crise. D'un côté l'augmentation du prix des produits dérivés, perçue comme annonciatrice de tension sur le marché physique, incite au stockage et donc à la hausse des prix, or le stockage massif et opaque de quelques pays pourrait contribuer à expliquer l'ampleur et la rapidité des variations de prix observées pour certains produits. De l'autre, les spéculations financières sont de très court terme et les évolutions de l'offre et la demande suffisent à expliquer l'essentiel des variations de prix de livraison des produits.

Début 2008, des « émeutes de la faim » secouent l'Egypte, le Maroc, l'Indonésie, les Philippines, Haïti, ainsi que plusieurs pays africains : Nigeria, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mozambique, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso... Plus que des émeutes de la faim, ces manifestations révèlent l'exaspération et le désarroi des populations urbaines révoltées par la hausse des prix alimentaires et constatant leur perte de pouvoir d'achat. Cette conséquence sociale fait courir un risque de stabilité politique des pays qui y sont confrontés.

En réaction ou en prévention, de nombreux Etats ont cherché à abonder

l'offre sur leurs marchés domestiques *via* l'ouverture aux importations (baisse des droits de douane) et/ou l'activation de restrictions aux exportations (Egypte, Inde, Brésil et plusieurs Etats asiatiques grands exportateurs de riz). Ce faisant, en réduisant davantage l'offre sur le marché mondial, ces réponses exacerbent et propagent la crise : on a alors à faire à un effet de distorsion des prix à la hausse (et non à la baisse), pesant sur la sécurité alimentaire des petits pays pauvres, dépendants de leurs importations.

### **Cycle de Doha : quels enjeux pour les PMA ?**

Le passage d'une situation d'exportateurs nets à importateurs nets modifie considérablement les enjeux commerciaux des PMA. Faciliter leur accès aux marchés du Nord en vue de développer leurs capacités à exporter des produits agricoles n'est pas plus essentielle que maintenir et améliorer la compétitivité de leurs produits agricoles face aux produits du reste du monde, contenir la hausse des prix pour éviter les crises alimentaires et les risques politiques associés et réduire leur dépendance alimentaire aux importations. C'est pourquoi, dans un contexte de prix mondiaux des produits agricoles de base élevés et instables, le développement de l'agriculture des PMA ne peut plus cibler les seules cultures d'exportation mais doit concerner la production agricole destinée aux marchés locaux (céréales, produits laitiers, oléagineux).

La hausse tendancielle des prix qui se dessine depuis le début des années 2000 et leur volatilité toujours très marquée, traduisent sur les marchés la résurgence de l'incertitude quant à la sécurité alimentaire mondiale du fait de l'accroissement démographique, des effets du changement climatique et des possibilités de poursuite des gains de rendement et de productivité agricoles. La crise de 2007-2008 a certainement participé à la une prise de conscience de l'insuffisance du développement de l'agriculture vivrière et des problèmes posés

par la trop forte dépendance alimentaire de nombreux PED aux importations. Ainsi la Banque mondiale réhabilite-t-elle l'intérêt à promouvoir la « *household agriculture* »<sup>5</sup>.

Le plan d'action du G20 agricole à Paris (2011) vise l'amélioration de la production et de la productivité en agriculture, en met l'accent sur la nécessité d'investir dans la production des petites exploitations des PED. Il reconnaît l'importance des « filets de sécurité ciblés » et préconise une meilleure organisation de la chaîne de production afin d'atténuer l'impact d'une volatilité excessive des prix alimentaires. Il recommande à l'OMC de faire reculer l'usage des restrictions aux exportations et suggère de tester un système de stockage.

Mais depuis 2008, les négociations de Doha sont dans l'impasse : la sécurité alimentaire mondiale justifie des discours en faveur d'un surcroit de protection aux frontières et l'idée que la libéralisation des échanges pourrait constituer le moteur principal de sortie des PED de la pauvreté n'est manifestement plus partagée par les Etats membres qui semblent avoir abandonné l'ambition initiale du « cycle du développement ». Pour autant deux raisons justifient de boucler le cycle de Doha, au moins son volet agricole.

D'une part les règles de l'OMC constituent un garde-fou contre les interventions à l'origine de distorsions des marchés. Mais se limiter aux seules distorsions qui ont un effet à la baisse du prix mondial n'a pas de sens : les outils ayant un impact à la hausse sur les marchés devraient également faire l'objet de disciplines. Ainsi, le corolaire de l'élimination de toutes formes de subventions aux exportations devrait être l'instauration de disciplines contraignant l'usage des restrictions aux exportations qui aggravent la situation mondiale en cas de hausse importante des prix agricoles. Or les discussions au DDA relatives à la discipline de

l'usage des restrictions aux exportations ont été laissées de côté très rapidement et n'ont jamais explicitement concerné le secteur agricole.

D'autre part les textes d'accords multilatéraux constituent la référence pour le traitement des différends entre membres de l'OMC et l'évolution de certaines règles pourrait dégager des marges de manœuvre utiles aux PMA, sans les voir risquer d'être inquiétés par une procédure de panel.

L'enjeu des PMA est de parvenir à investir dans le développement des capacités de production et trouver les moyens de se prémunir contre les risques liés à la volatilité des prix, par le biais de politiques agricoles adaptées, efficaces et OMC compatibles. Des expériences locales en Afrique<sup>6</sup> donnent quelques pistes qu'il faudrait analyser de façon détaillée pour en tirer des enseignements plus généraux. Ainsi l'interdiction temporaire des importations a pu favoriser les investissements nécessaires au développement de la production de pomme de terre Guinée ou du poulet au Sénégal. L'ouverture des marchés régionaux (plutôt que Sud – Nord) incite aux investissements dans des productions qui présentent des économies d'échelle et permettent des gains de compétitivité. L'amélioration des capacités de stockage couplées au (micro-)crédit warrantage (garanti par la vente ultérieure du bien stocké) permet d'améliorer le revenu des céréaliculteurs d'Afrique de l'Est et du Sud.

Si les règles générales de l'OMC limitent l'usage des soutiens couplés, les PMA sont loin d'utiliser leur forfait de soutien exempté de réduction (« *de minimis* »). Il pourrait toutefois être utile, au moins en termes de principe, de reprendre la réflexion sur l'accroissement de ce plafond pour les PMA, à l'image par exemple d'une boîte « développement » imaginée au début du DDA

5. World Bank (2007). *World Development Report 2008: Agriculture for Development*. Washington DC

6. Coordination Sud (2010). *Quelles politiques publiques pour les agricultures familiales au Sud ?* Rapport de la Commission Agriculture et Alimentation.

mais abandonnée dès 2004. Un préalable réside néanmoins dans l'acceptation des Etats d'éliminer les politiques industrielles, monétaires ou sociales ayant des effets néfastes pour leur propre agriculture.

Le soutien à l'agriculture peut également passer par des mesures de protection aux frontières actuellement nulles ou très peu significatives. Dans ce domaine la plupart des PMA disposent de marges de manœuvre à l'OMC dans le cadre du Traitement spécial et différencié et de la Clause de sauvegarde spéciale qui leur permettrait d'appliquer un niveau minimal de protection vis-à-vis des importations du reste du monde. Reste à maintenir ces acquis, voire à les conforter dans un accord. Toutefois leur mise en

œuvre effective nécessite là aussi un consensus national autour de l'acceptation par les consommateurs d'un accroissement des prix des biens alimentaires en contrepartie d'une offre domestique mieux assurée et d'une moindre instabilité des prix.

Même si les règles de l'OMC s'avèrent peu contraignantes au regard des capacités budgétaires des pays et d'arbitrage politique entre populations agricole et urbaine, un recadrage du contenu des négociations agricoles, qui dégagerait de réelles orientations accompagnant le développement agricole au Sud, pourrait peut-être faire bouger les lignes et remotiver les PED qui se sont montrés jusque-là très réticents à conclure un accord. ■